

AU BURKINA FASO

## RECONQUÊTE DU MARCHÉ DE L'HUILE

### Entretien avec Modibo Ouédraogo (APME2A)



Modibo Ouédraogo coordonne un projet d'APME2A de développement de la filière soja dans l'Ouest du Burkina Faso.

Il concerne plus de 700 paysans de la région des Hauts Bassins qui produisaient jusque-là essentiellement du coton, du maïs et du sorgho. Le soja demande peu d'investissement, enrichit le sol en azote et procure un aliment riche en protéines. La vente des surplus est assurée par deux Entreprises de services et organisations de producteurs (Esop) qui conseillent les producteurs, contrôlent la qualité et fournissent une usine de trituration basée à Ouagadougou.

Dans le cadre d'un projet porté par :



[www.apme2a.net](http://www.apme2a.net)



[www.cidr.org](http://www.cidr.org)

### Dans quel contexte sont nées les Esop soja ?

Il existait déjà 4 Esop soja mais aucune dans l'Ouest du Burkina qui est la région de production du coton. Or, le revenu de cette culture d'exportation est très tributaire du marché international. La diversification des sources de revenu des cotonculteurs est primordiale.

Le soja est très adapté aux conditions du milieu et il a besoin de moins d'intrants chimiques, ce qui minimise les coûts de production et rend l'exploitation plus durable. Mais en travaillant avec les agriculteurs familiaux, nous avons constaté qu'ils n'arrivaient pas à tirer profit de leur activité. Même s'ils ont des surplus, ce sont les intermédiaires qui en profitent.

Depuis 2003, le CIDR expérimente le modèle des Entreprises de services et organisations de producteurs (Esop) au Burkina Faso comme système d'accès au marché pour les petits producteurs. Nous avons remarqué que là où ces entreprises sont implantées, la filière concernée se développe. La mise en place d'Esop soja a donc été envisagée comme un moyen de mieux rémunérer les petits et moyens producteurs. Ceux-ci disposent d'un minimum de facteurs de production (terre, travail et capital) et nous les incitons à former des organisations de producteurs (OP) de 10 à 15 membres, qui s'engagent à produire et à fournir à une Esop une quantité de soja définie à l'avance.

Il faut savoir qu’au début du projet, les paysans de l’Ouest du Burkina Faso étaient déjà structurés en OP, focalisées sur le coton. Il a été assez facile de les convaincre, avec l’argument que développer la culture du soja baisserait leurs coûts de production et augmenterait par conséquent leurs marges.

711 paysans, dont 22 % de femmes, ont constitué 51 petits groupements. Nous leur avons donné des outils pour la gestion de ces groupements. Chaque groupement a un responsable moral qui veille au respect des règles établies par l’OP et applique les sanctions, ainsi qu’un responsable commercial qui sait lire, écrire et calculer pour établir les revenus de chaque membre.

Nous leur avons aussi facilité l’accès à des semences améliorées et nous leur dispensons des formations théoriques et pratiques tout au long de la campagne : semis, entretien des cultures, identification précoce des attaques parasitaires, lutte contre les ravageurs, conduite des activités post-récolte. Les rendements sont passés de 641 kg/ha à 720 kg/ha.



*Séance de formation*

### **Comment est structurée la filière soja au Burkina Faso ?**

Les deux nouvelles Esop de Houndé et Koumbia sont situées sur l’axe routier Bobo-Dioulasso – Ouagadougou et alimentent une usine de trituration de la capitale : la Société industrielle de l’agroalimentaire pour la transformation des oléagineux (Siatol).

Siatol a été établie par d’anciens salariés d’Esop avec l’idée de créer plus de valeur ajoutée grâce à la production d’huile de soja (pour la cuisine) et de tourteaux (pour l’alimentation des volailles). Les 6 Esop soja du Burkina fournissent 70 % du soja traité par Siatol. Par contre, les Esop qui étaient au départ actionnaires de Siatol ont dû céder leurs parts à des investisseurs car le coût de l’infrastructure au démarrage est très élevé (presse, raffinerie, etc.)



*Producteurs/trices de soja*



*Soja trié*



*Usine de trituration (SIATOL)*

En amont de la filière, les Esop apportent les services aux producteurs. En aval, elles alimentent l'unité de transformation en soja : contrôle de la qualité, mise en place d'outils de traçabilité, tri, pesage, négociation des conditions de marché avec Siatol.

### Comment s'organise la gouvernance des Esop ?

Ce qui fait la particularité de l'Esop, c'est la gouvernance partagée entre les trois types d'acteurs qui détiennent le capital : les agriculteurs (40 %), l'entreprise elle-même, c'est-à-dire le promoteur et les salariés (40 %) et les investisseurs extérieurs (20 %). Les grandes décisions et les stratégies de développement sont prises lors des réunions des actionnaires. Ces réunions se tiennent régulièrement et sont d'une grande importance, car en plus de la définition des axes stratégiques, on y gère également les conflits. L'APME2A fournit un appui-conseil au directeur de l'entreprise pour qu'il puisse développer ses compétences en gestion des conflits.

### Comment accompagnez-vous les Esop ?

Avec le CIDR, nous avons formé une équipe pluridisciplinaire aux compétences complémentaires, la « plateforme Esop » du Burkina. Elle forme et accompagne les personnels et les promoteurs des entreprises sur les savoir-faire liés au développement et à l'efficacité de l'entreprise.

Une étude du milieu a été faite dans la zone où nous avons installé les Esop en nous focalisant sur le niveau d'organisation des acteurs de la filière. Nous avons également participé au recrutement du personnel des Esop et entamé une réflexion sur la stratégie de commercialisation du soja.

### Le modèle « Esop » est-il économiquement rentable ?

Au départ, nous dépendions des partenaires financiers pour faire tourner les Esop. Puis en 2014, c'est Siatol qui a financé le fonds de roulement des deux nouvelles Esop soja. Comme la marge brute annuelle est assez importante, les Esop ont été en mesure de s'autofinancer dès 2015. L'objectif consistant à créer des entreprises financièrement autonomes est atteint.

Ces deux dernières années, l'Esop de Houndé a réussi à vendre 480 tonnes de soja pour une valeur de 108,6 millions de FCFA et celle du Koumbia 207 tonnes pour 46,6 millions de FCFA. Chaque tonne de soja achetée aux producteurs rapporte un bénéfice de 24 500 FCFA à l'Esop.

Tableau 1 : Recettes

Recettes	Esop de Houndé	Esop de Koumbia	Total
Vente de soja à Siatol (FCFA)	108 693 900	46 609 200	155 303 100
Vente de semences aux producteurs (FCFA)	7 156 800	2 739 200	9 896 000
<b>CA (FCFA)</b>	<b>115 850 700</b>	<b>49 348 400</b>	<b>165 199 100</b>

Les charges sont minimisées car les Esop ne font pas de transformation. Elles incluent le loyer (magasin de stockage, bureaux), les frais de communication, les sacs de conditionnement et les frais de transport (des champs vers les magasins de stockage, livraisons vers Siatol).

Tableau 2 : Répartition des charges

Charges	Esop de Houndé	Esop de Koumbia	Total
Charges fixes hors salaires (FCFA)	10 789 202	5 170 179	15 959 381
Charges de personnel (FCFA)	1 497 000	1 357 800	2 854 800
<b>Total charges (FCFA)</b>	<b>12 286 202</b>	<b>6 527 979</b>	<b>18 814 181</b>

Par contre, tout l'accompagnement de la « plateforme Esop » est financé grâce aux partenaires au développement comme le Ciedel ou la Fondation de France.

Et les Esop ne sont pas en capacité d'emprunter auprès des IMF les sommes nécessaires pour payer comptant tous les producteurs. Nous avons dû revoir à la baisse le nombre de ventes contractualisées, alors même que l'adhésion des producteurs au système Esop repose en partie sur le paiement « cash ».

### **Le système Esop profite-t-il aux paysans ?**

Grâce aux Esop, non seulement l'approvisionnement de l'unité de transformation est assuré, mais les producteurs sont aussi payés à un prix rémunérateur (175 FCFA/kg contre 170 FCFA sur le marché local). Certains commerçants s'alignent sur le prix payé par les Esop et les paysans peuvent être tentés de ne pas honorer les contrats de production-vente. Mais une prime au respect des engagements est appliquée collectivement à chaque groupement, donc un producteur qui ne joue pas le jeu se voit rapidement exclu de l'OP par son responsable moral.

En deux ans, les 51 groupements ont signé des contrats portant au total sur 725 tonnes de soja. 690 tonnes ont été livrées, soit 95 % des quantités prévues. Les producteurs honorent donc presque parfaitement leurs engagements.

Le soja procure un revenu supplémentaire net annuel de 161 000 FCFA à chaque producteur (deux fois supérieur à celui attendu). L'activité est plus rentable que la culture du coton, mais la filière coton préfinance les engrais que les paysans utilisent également pour les cultures vivrières alors, pour le moment, ils continuent à cultiver le coton.



*Dernier tri du soja avant le passage en presse au sein de Siatol*

### **Vous projetez-vous dans un changement d'échelle du système Esop ?**

Dans un premier temps, nous souhaitons compléter l'approvisionnement de l'unité de trituration centrale (Siatol) de Ouagadougou pour qu'elle se fournisse à 100 % auprès d'Esop. Ensuite, nous pourrions créer de nouvelles ESOP à l'Ouest ainsi qu'une autre unité de trituration basée à Bobo Dioulasso, à laquelle seront affiliées les Esop soja de l'Ouest. De cette manière, nous espérons limiter au maximum les importations d'huiles et du tourteau les années à venir et promouvoir en parallèle l'élevage local via la production de tourteau de soja.

Nous réaliserons une prospection de marché et examinerons les intérêts particuliers de chacun des acteurs potentiels pour le soja. Pour que cela soit effectif, nous mettrons en place un cadre de concertation des acteurs de la filière soja.

### Quelle est la situation du marché des huiles alimentaires ?

La demande annuelle en huiles alimentaires est estimée à 95 000 tonnes avec un taux de croissance de 4 % par an. L'offre en huiles locales (huile de coton et huile de soja) n'est pour le moment que de 30 à 40 000 tonnes par an. L'écart est principalement comblé par des importations d'huile de palme de Côte d'Ivoire, Malaisie, Indonésie et Togo.

L'huile de soja est une très bonne huile de cuisson avec de multiples bienfaits pour la santé. Son prix (1 100 FCFA le litre) est un peu plus élevé que celui de l'huile de palme de moyenne gamme (950 FCFA le litre) et de l'huile de coton (900 FCFA le litre). Le contexte est actuellement très favorable car, avec le changement de régime au Burkina Faso, on a assisté à des démantèlements d'unités de production d'huiles frelatées impropres à la consommation (huile de coton mélangé à de l'huile de vidange), cela a fait scandale et les consommateurs sont maintenant très regardants sur la qualité.



*Huile de soja produite par l'entreprise Siatol*

### Quels défis se posent aux Esop soja ?

Le dispositif Esop est très intéressant pour promouvoir la filière soja au Burkina Faso. C'est un outil efficace pour soutenir les filières porteuses. Nous avons besoin de partenaires financiers pour développer ce système car les outils existent mais pas les moyens, notamment pour la construction d'infrastructures et les appuis techniques.

Il est donc indispensable de mener des campagnes de plaidoyer au niveau du ministère de l'Agriculture pour que celui-ci nous soutienne du point de vue technique et financier.

Par exemple, les services d'appui-conseil du ministère ne travaillaient pas sur le soja mais ils nous ont récemment contactés pour travailler ensemble sur la filière, donc nous avons espoir que cela change. Ils doivent aussi favoriser les modèles de production intégrés qui garantissent des débouchés aux producteurs.

Propos recueillis en août 2016 par Toky Ramananjatovo (CFSI) et édités en octobre 2016 par Hélène Basquin. Photos © APME2A

**Pour creuser le sujet :**

- Rapport, *Étude sur la filière soja au Burkina Faso*, Kondoudry Nasser Bila, 2009
- Rapport, *SIATOL - Evaluation d'impact à 360°*, 2016
- Témoignage, *Conjuguer efficacité économique et finalité sociale*, 2013
- Témoignage, *Application du modèle Esop aux filières riz et maïs*, 2013

**Ce projet a bénéficié d'un financement de la Fondation de France dans le cadre du programme *Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (Pafao)* appel de 2014 (n°135). Voir la [fiche du projet](#) .**

Le programme Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (Pafao) est porté par la Fondation de France et le CFSI. Il bénéficie de la contribution de la Fondation JM.Bruneau (sous égide de la Fondation de France) et de l'Agence française de développement. Seed Foundation participe également au volet capitalisation du programme. Le Roppa est membre du comité d'orientation et de suivi du programme.



FONDATION JM.BRUNEAU  
Sous l'égide de la Fondation de France

